



OBJET : PERSONNEL COMMUNAL : CRÉATION D'UN EMPLOI TEMPORAIRE À TEMPS COMPLET

L'AN DEUX MIL VINGT-CINQ, LE QUINZE JUILLET à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de Chazelles-sur-Lyon, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, salle du théâtre Marcel Pagnol, sous la présidence de Monsieur Pierre VERICEL, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 29

Date de convocation du Conseil Municipal : 9 juillet 2025

Nombre de Conseillers présents (y compris ceux ayant donné procuration) : 29

Ladite délibération a été adoptée à l'unanimité des votants

Présents : Pierre VERICEL - Michel NEEL - Michel FAURE - Maryvonne MOUNIER - Ludovic PADUANO - Annie CHAPUIS - Pierre THOLLY - Marie-Christine BERTHOLLET - Hervé LASSABLIÈRE - Christiane BRUYAT - Corinne CHEVRON - Florence PAILLEUX - Emmanuelle NEEL - Frédéric BERTHET - David BOURKAIB - Gérard HAEGY - Christian BLANCHARD - Aline CIZERON - Yves GORD - Christine MONTAGNY - Maxime PEILLER.

Absents ayant donné procuration : Jeanine RONGERE à Michel NEEL – René GRANGE à Marie-Christine BERTHOLLET – Thierry PONCHON à Annie CHAPUIS – Nathalie JOUBAND à Christine MONTAGNY – Isabelle POULARD à Aline CIZERON – Cyril D'IPPOLITO à Maryvonne MOUNIER – Mickael HATRON à David BOURKAIB – Julienne BERTHET à Frédéric BERTHET.

Secrétaire élu pour la session : Michel NEEL

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),

Vu le Code général de la fonction publique, notamment son article 332-23,

Vu le décret n° 88-145 du 15 février 1988 relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale,

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de délibérer sur la création d'un emploi non permanent pour besoin temporaire, à savoir :

- Un adjoint technique à temps complet du 1^{er} septembre 2025 au 31 août 2026 (1 an) au sein des services techniques.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **DÉCIDE** le recrutement d'un agent contractuel au sein des services techniques :
 - o Adjoint technique à temps complet pour une durée d'une année du 1^{er} septembre 2025 au 31 août 2026 inclus.

- **DIT** que les crédits correspondants sont inscrits au budget 2025.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour copie conforme,

Monsieur le Maire,
Pierre VERICEL



Le secrétaire de séance,
Michel NEEL